



défense nationale!



Pourquoi
ne pas faire payer
aux étrangers
établis en France
la taxe
que les Français
paient à l'étranger?

L'ŒUVRE



11^e ANNÉE: 5 Février 1914

N^o 6

220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone. 589-55

DIRECTEUR:

GUSTAVE TÉR



POUR VARIER VOS MENUS DEMANDEZ
les plats cuisinés Amieux-Frères :

Cassoulet,
Tête de veau Tortue,
Tripes à la mode de Caen,
Petit salé aux choux, etc.

ON NOUS ÉCRIT :

Des voitures de 4000 francs environ, autres que la Bébé Peugeot mettent le prix de revient du kilomètre à :

UN SOU

NOUS RÉPONDONS :

C'est à voir, mais elles ne peuvent, en tous cas, vous donner pour cette somme que :

LE KILOMÈTRE LENT

Elles deviennent excessivement coûteuses dès que vous les poussez, et vous y êtes naturellement conduit, parce qu'elles ne sont pour vous la source d'aucun plaisir et ne vous aident que peu dans vos affaires.

NOTRE BÉBÉ PEUGEOT

4 Cylindres, 3 Vitesses

vous procure, au même prix de :

UN SOU LE KILOMÈTRE RAPIDE

La possession d'une Voiturette Bébé Peugeot sera donc pour vous une source continue de plaisir. Si vous êtes dans les affaires, elle accroîtra considérablement votre rayon d'action. Avec elle vous ferez bien ce que les grosses voitures n'arrivent pas à faire : Le Grand Tourisme.

PEUGEOT — BEAULIEU — DOUBS

LE SILENCE DU « FIGARO »

Une séance historique

Nous écrivions dans notre dernier numéro que, si M. Gaston Calmette n'avait pas cru devoir aller jusqu'au bout de sa campagne contre M. Caillaux, c'est qu'il ne s'agissait de rien de moins que de haute trahison. On ne publie pas le dossier d'une affaire de haute trahison.

Mais s'il ne nous est pas possible de publier les pièces du procès, il nous est, par contre, assez facile de prouver que ces pièces existent.

On a trop oublié les conditions dans lesquelles, le 9 janvier 1912, M. de Selves, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Caillaux, donna sa démission à la suite d'une intervention de M. Clemenceau, à la commission sénatoriale chargée d'examiner le traité franco-allemand. Nous reproduisons aujourd'hui ce récit, d'après le *Figaro*, qui se montra, en l'occurrence, si bien informé que M. Caillaux lui-même, pour une fois, n'osa même pas le démentir.

M. Caillaux, président du Conseil, venait au cours d'un échange de vues très courtois avec M. Pichon d'exposer les conditions dans lesquelles le consortium de la N'Goko Sangha avait été retiré et dans lesquelles les négociations relatives au chemin de fer Congo-Cameroun avaient échoué, lorsqu'il fit cette déclaration :

« En terminant, et puisqu'on a soulevé dans la presse et ailleurs une question délicate et essayé d'établir que des négociations ont été poursuivies en dehors du mi-

nistre des affaires étrangères, je donne ma parole d'honneur qu'il n'y a jamais eu de tractations politiques ou financières d'aucune sorte. Il n'y a jamais eu de négociations en dehors des négociations diplomatiques. »

Cette déclaration fut écoutée dans un profond silence. Mais tout à coup la voix de M. Clemenceau se fit entendre et le dialogue suivant s'engagea :

« M. Clemenceau. — M. le ministre des affaires étrangères pourrait-il nous dire s'il existe des pièces établissant que notre ambassadeur à Berlin s'est plaint de l'intrusion de certaines personnes dans les relations diplomatiques franco-allemandes? »

Les regards de tous les membres de la commission se fixèrent sur le ministre des affaires étrangères qui ne répondit pas tout d'abord.

Mais M. Caillaux se leva comme pour intervenir et fut aussitôt interrompu par M. Clemenceau qui ajouta :

— Monsieur le président du Conseil, je ne m'adresse pas à vous. C'est à M. le ministre des affaires étrangères que j'ai posé la question.

Alors M. de Selves eut une courte hésitation. Puis il se leva, et dit :

« M. de Selves. — Messieurs, je suis pris entre le souci de la vérité et le devoir que m'impose ma fonction. Je demande à la commission de ne pas répondre à la question que vient de m'adresser M. Clemenceau.

« M. Clemenceau. — Il peut se faire que votre réponse soit correcte pour tous les membres de la commission. Elle ne l'est pas vis-à-vis de moi et ne peut me satisfaire. Je dis qu'elle ne peut satisfaire l'homme à qui M. de Selves a fait des confidences... moi. Et ces confidences, je ne les avais pas sollicitées. »

Ces mots tombèrent, nets et tranchants, dans le silence impressionnant et frappèrent de stupeur les membres de la commission. Il y eut un moment de gêne extrême, l'on se regardait, ne sachant que croire. La contradiction flagrante qui se manifestait entre la déclaration si solennelle du président du Conseil affirmant qu'en dehors des négociations diplomatiques il n'y avait eu aucune conversation officieuse d'aucune sorte engagée à l'insu du ministre des affaires étrangères, la réponse pleine de réticences de M. de Selves et l'affirmation si

catégorique de M. Clemenceau, troublaient tous les membres de la commission.

Ce trouble fut tel que la séance ne put continuer. Au milieu de l'émoi général, on décida de remettre à une autre séance la suite de la discussion et les commissaires se répandirent dans les couloirs, commentant l'incident.

A l'issue de cette séance historique, MM. Caillaux, de Selves et Clemenceau eurent un entretien confidentiel et le soir M. de Selves envoyait au président de la République sa démission dans la lettre que voici :

Paris, 9 janvier.

Monsieur le Président,

Après l'incident pénible qui a marqué aujourd'hui la séance de la commission du Sénat, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de ministre des affaires étrangères.

Je ne saurais, en effet, assumer plus longtemps la responsabilité d'une politique extérieure à laquelle font défaut l'unité de vues et l'unité d'action solidaire.

Désireux de conduire à bonne fin des négociations officielles difficiles et d'en assurer l'approbation par le Parlement, j'avais cru devoir conserver mes fonctions. Mais le double souci que j'ai de ne pas trahir la vérité et de ne pas manquer cependant à la correction que ma situation m'impose ne me permet plus de faire partie du cabinet.

Je me rappellerai toujours la bienveillance dont vous m'avez honoré dans des circonstances délicates et inoubliables pour moi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon profond respect.

Signé : J. DE SELVES.



Quelles étaient donc ces négociations, dont M. de Selves pouvait parler confidentiellement à M. Clemenceau et à mots couverts au président de la République, mais dont il ne pouvait rien dire officiellement à la commission sénatoriale?

— 183 —

M. Clemenceau ne crut pas devoir le révéler, à cette époque. M. Galmette, à son tour, se croit obligé de le taire aujourd'hui et nous n'avons pas voulu, nous-mêmes, prendre la responsabilité de le publier.

Mais qui donc, après avoir relu l'émouvant récit de la démission de M. de Selves, ne sent pas qu'il y a entre Clemenceau, Caillaux et lui un secret singulièrement lourd ? Et si l'on se rappelle ensuite le mot de Clemenceau : « Caillaux relève de la Haute Cour », on concevra peut-être alors que s'il y a des gens qui se taisent, ce n'est point qu'ils n'aient rien à dire...

Nos morticoles.

L'Académie de médecine est chargée, depuis de longs mois, d'étudier un projet de décret réglementant la vente des substances vénéneuses.

Elle vient d'adopter, entre autres, un article qui interdit aux pharmaciens de renouveler les ordonnances, si le médecin qui en est l'auteur ne l'indique pas expressément.

Les pharmaciens protestent, — surtout pour le principe — étant donné que la vente des spécialités, qui pourtant contiennent souvent des substances vénéneuses, reste libre.

Mais ce qu'il faut signaler, c'est le préjudice énorme causé au public par une telle mesure. Chaque fois, en effet, qu'il faudra continuer une potion, une nouvelle ordonnance, une nouvelle visite de médecin sera nécessaire. Et le pauvre diable, qui a déjà bien du mal à payer les trois francs de la première consultation, devra, pour le cas le plus bénin, en payer deux ou trois.

Que l'Académie de médecine veuille augmenter les ressources des médecins, c'est assez naturel. Il le serait moins que les pouvoirs publics n'y voient aucun inconvénient.

ALLUSIONS

Pharisaïsme.

Je ne sais pas encore ce qu'il y a sous cette affaire, mais je ne m'explique pas très bien l'immense émotion dont a frémi toute la presse française à la nouvelle que l'Allemagne allait « mettre » cinquante millions dans la société Poutiloff...

— Ignorez-vous, malheureux, que les établissements Poutiloff travaillent comme et avec le Creusot ? Les méthodes, les plans, les ingénieurs sont les mêmes ; du jour où les Allemands seront dans la place, ils pénétreront du même coup tous les secrets de l'artillerie française.

— Vous voulez rire... Quels secrets ? Celui du canon de 75 ? Pouvez-vous imaginer sérieusement qu'il y ait un artilleur en Europe qui n'en connaisse pas les moindres détails ? Supposez-vous qu'il existe un antiquaire capable de nous envier cette bombarde ?

— Tous les spécialistes proclament que notre artillerie n'a pas cessé d'être la première du monde. Nous avons d'ailleurs de nouvelles pièces qui...

— Le canon Deport peut-être ? *L'Œuvre* n'a-t-elle pas expliqué dix fois comment le Lévy de Commentry-Chatillon l'avait vendu à l'Italie et, par son entremise, à l'Allemagne ? Quand fut révélée cette véritable trahison, la presse française (Maurice de Walleffe excepté) n'en souffla pas un « traître » mot... Et vous voulez que je prenne au sérieux ce concert d'indignation conduit par on ne sait quel invisible chef d'orchestre ? On ne sait, mais

on saura tout à l'heure ; lisez déjà ce communiqué d'agence :

À la suite d'une entrevue au sujet de Poutiloff à la Banque de l'Union entre les dirigeants de cet établissement et les délégués de la maison Schneider et Co, M. Fournier, des usines Schneider, et M. L. Lion, administrateur de la Banque de l'Union, viennent de partir pour Saint-Pétersbourg.

Voilà le nez de Schneider qui apparaît... Qu'a-t-il exactement contre Krupp? Quel intérêt peut-il avoir à lui tailler des croupières, quand il était prêt, l'année dernière encore, à devenir son associé pour exploiter l'Ouenza? On ne voyait pas alors le moindre inconvénient à fabriquer des canons allemands avec du fer français ; quel inconvénient y a-t-il aujourd'hui à fabriquer des canons russes avec de l'or allemand? Tout cela n'est pas clair.

— Ce prétendu « scandale » nous découvre au moins que la Russie se moque de nous...

— Vous ne le soupçonnez pas encore?

Ils parlent...

Tout notre régime tient dans les premières et dernières paroles du ministre de la guerre, répondant au réquisitoire du sénateur Reymond sur le sabotage de l'aviation militaire :

Messieurs, vous devinez combien est difficile ma tâche. Appelé depuis peu de temps au ministère de la guerre, j'ai à m'expliquer devant vous sur des faits antérieurs à mon arrivée.

Le comte de Tréveneuc. — C'est toujours comme cela!

M. Fabien Cesbron. — Si le gouvernement ne changeait pas si souvent !

Suit la reconnaissance de toutes les erreurs, de toutes les fautes, de toutes les gabegie

dénoncées par M. Reymond, et dont l'*Œuvre* a si souvent entretenu ses lecteurs.

Puis, le ministre conclut :

Si, comme je le crois, un certain désordre a compromis les intérêts de l'État, je saurai prendre les sanctions nécessaires.

M. Eugène Lintilhac. — Vous ne pouvez pas faire davantage. (Délicieux Lintilhac! Dans les circonstances les plus pathétiques, il a toujours le mot pour rire.)

Le ministre. — J'en ai fini avec l'ensemble de cette question... Je ne puis vous donner d'autres explications puisqu'il s'agit d'événements passés, auxquels je suis resté étranger ; mais ce que je puis dire, c'est que si, dans quelques mois, la question est de nouveau évoquée devant vous, et que j'ait encore l'honneur d'être ministre de la guerre, je saurai montrer que j'ai répondu aux pressantes objurgations de M. Reymond et de ses collègues, non seulement par des déclarations, mais aussi par des actes.

« Et que j'ait encore l'honneur d'être ministre de la guerre »!

Mais si, comme il est plus que probable, M. Noulens n'a pas cet honneur?

Eh bien ! le gâchis et le scandale continueront de plus belle. Nos officiers, eux aussi, continueront à se tuer, comme ces malheureux capitaine Niquet et lieutenant Delverf qui s'écrasaient sur le sol à l'heure même où paraissaient à l'*Officiel* les rassurantes déclarations de M. le ministre. (Très bien! Très bien! Et vifs applaudissements à gauche.)

Hégésippe Simon (suite).

Quand j'ai lu dans le *Figaro* la protestation d'un Chautemps — celui d'Indre-et-Loire — adressée à Capus par ministère d'huissier, j'ai cru très sérieusement que notre illustre confrère avait été, lui aussi, victime d'une mystification. « C'est la revanche des hégésippiques simoniens, » pensais-je.

Pas du tout ; la lettre est bien authentique.
Goûtons-la :

Paris, le 27 janvier 1914.

A Monsieur Alfred Capus.

Monsieur,

Représentant depuis douze ans de l'arrondissement de Loches, réélu sans concurrent, je suis en situation de dédaigner les plaisanteries faciles, d'ordre électoral, que vous dirigez contre ma personne.

On peut être embarrassé pour définir précisément le mélange d'humour, d'ironie, et de bon sens malicieux qu'est l'esprit de Capus ; mais il nous fallait M. Chautemps pour nous découvrir que cet esprit est « d'ordre électoral ».

Le député de Loches est, dit-il, « en situation de dédaigner les plaisanteries faciles ». Il n'apprécie que les plaisanteries difficiles, celles où il s'essaie, apparemment.

Je ne relèverais donc pas votre article s'il n'était désobligeant que pour moi, mais nos populations tourangelles, qui sont justement fières de leurs grands hommes...

Plaignons les populations tourangelles, si elles sont fières d'Alphonse Chautemps !

.... s'offenseront à bon droit du caractère que vous avez essayé de donner à une manifestation en réalité superbe et à laquelle toute la Touraine, sans distinction de parti, s'était associée.

« Toute la Touraine, sans distinction de parti »...

La belle image !

G. T.

Lire dans le prochain numéro de l'Œuvre la suite du Petit Traité de la Civilité puérile à l'usage de quelques grandes personnes.



Lettre familière à Monsieur Jean Richepin académicien polychreste.

Eh ! quoi, monsieur, renonceriez-vous déjà au dessein que vous formâtes de briguer, aux élections prochaines, les caresses vineuses du suffrage universel ? Quelques journaux et des mieux informés attestent que « ce projet n'aura pas de suite ». Vos nombreux auditoires, que dis-je ? la France elle-même et tous les pays ultramarins d'où s'importe chez nous le rastaquouère, ne peuvent sans consternation endurer si fâcheuse nouvelle. Par bonheur, les papiers publics sont remplis d'impertinences ; quand ils baillent une conjoncture pour certaine, il est permis de la regarder comme suspecte, problématique et demandant caution.

Comment pourrait-on croire, en effet, à ce renoncement ? Est-il possible qu'un homme de votre sorte ne tienne pas à honneur d'occuper le tréteau parlementaire où votre loquèle trouverait plus qu'en aucun lieu du monde les trompettes, les ophicléides et même les bigophones pertinents à l'infuser dans l'oreille du public ? Chambre haute ? Chambre basse ? Peu importe ! Comment refuseriez-vous ce nouveau harnais, cette métamorphose, encore inédite, un surcroît de vestiaire et de travestissements ?

Car, monsieur, nul être qui s'héberge sur la terre ne se peut glorifier de vous égaler en métamorphoses ni de vêtir en pareil nombre, tant de costumes, d'uniformes, de talamasques et de nez en carton que l'on vous voit.

Le vieillard Proteus, au milieu de ses phoques, et l'éphèbe Wischnou à croppetons sur sa tortue ont moins que vous assumé d'avatars d'hypostases, d'incarnations et de visages. L'un se muait en brasier, en liquide fontaine, en bête dévo-

rante, l'autre, en gazelle, en géant aux mille bras, en tigre, en moine mendiant, vêtu de jaune.

Mais qu'était la chétive Itaque,
Auprès du beau château de Cracq ?

Qu'étaient auprès des vôtres, les vicissitudes, bigarrures et déguisements de ces bons dieux là ?

Tour à tour saltimbanque, normalien, che-mineau, portefaix (vous nous l'apprîtes, mon-sieur, dans cette inévitable conférence de la Mer qui, du ponant au levant, depuis trois lustres à peine, submerge les estrades, envahit les casinos, déferle dans les kursalls et vient mourir aux pieds de Mme Yvonne Sarcey) puis, vagabond, prisonnier, cabotin, ennemi personnel de Monsieur de l'Être: plus tard, prédicateur laïque, mettant Eschyle en tartines pour les vierges de five o'clock et passant au petit fer Shakespeare afin de le conduire dans le monde aux *Annales*, académicien du Quai Conti (et non de chez Vigneaux), impérialiste comme les anciens rôles du Cirque Olympique, vous déplacez beaucoup d'air et tenez énormément de place.

Vous débitez l'orviétan pindarique. Vous pro-pagez le catholicon bonapartiste. Vous mettez en petites boëtes la thériaque de l'érudition.

Prose, vers, discours, toutes les variétés de *speechehs* et tous les genres de toasts, brindes « antialcooliques », drames de n'importe quelle dimension, préfaces même pour les débutants, aucune chose de la littérature ne vous est étran-gère.

Devant les badauds conglomérés, en redingote à la hongroise, en trouisse, en caftan, en caleçon tricolore, de face, de profil, de trois quarts, avalant des sabres, mangeant du lapin cru, ramassant au vol des poignards, crevant des cercles en papier ; mais, quelle que soit votre prouesse, avant tout bourgeois, irréductiblement, passionnément bourgeois, vous émerveillez, vous délectez leur espèce qui vous aime, qui vous admire et, comme dans un miroir fidèle, se reconnaît en vous.

A ses yeux fascinés vous représentez le poète, l'être d'exception, l'animal de scandale et de

gloire qui chevauche les hippogriphes et mène les femmes riches cueillir des étoiles dans les squares du firmament. Un peu d'esclandre ne nuit pas à vos succès. Le poivre des vices qu'on vous prête et le piment des aventures qu'on vous sait, font, comme disent les concierges, venir l'eau à la bouche des donzelles que vous menez vers la science par les chemins de la vertu. Car tout vous est permis. Et rien n'a pu entamer le bonheur extraordinaire dont vous êtes revêtu, ni les poèmes orduriers, ni les transports phanérogamiques, ni les hennissements, ni les blasphèmes de cocher ivre qui vous ont mis sur le pavois.

Condamné pour outrage aux mœurs, vous êtes le seul homme à qui la police correctionnelle ait ouvert les portes de l'Académie française, procuré tour à tour l'assentiment des ducs et l'admiration des Petdeloup. Il convient, certes, de louer votre génie et le tact que vous avez su mettre dans ces choses. Car la manière seule importe. Baudelaire traîna toute sa vie une condamnation moindre que la vôtre ; il demeura suspect au philistin qui vous approuve ; il fut honni des bourgeois bien pensants. A vrai dire, il joignait au grief de sa mésaventure le tort inexplicable d'être un poète pur, un poète qui fait rêver encore toutes les nobles intelligences, et de qui la mystérieuse, la nostalgique séduction n'aura jamais de fin.

Il y a quarante ans ou peu s'en faut, que parut *La Chanson des Gueux*. La poétique de ce livre qui fit tapage, un peu avant l'éclat de l'*Assommoir*, était d'une simplicité que j'ose dire gue-nonique. Boire à dire d'expert, s'empiffrer comme un chantre, ingurgiter de la vinaise, faire ce que la nourrice de Juliette appelle par son nom, déambuler chez les bistros et tout ce qui s'en suit, voilà ce qu'enseignaient les trois ou quatre mille vers de ce premier volume. Peu après vinrent *Les Caresses*, où vous aviez sans doute mis vos fonds de tiroir. Il y avait là beaucoup de choses plates, des romances, des apostrophes aux oiseaux de passage, une piquette romantique fort éventée et qui sent l'aigre. Quelques-unes, tout à fait dégoûtautes :

La salive de tes baisers sent la dragée,

et cette *Idylle des pauvres* qui vous procura l'animadversion de la magistrature, peut-être, et je n'en serais pas surpris, à cause que les robes rouges vous tinrent pour un anarchiste, car tout arrive ici bas. Mais ce qui dominait, c'était l'impression que donne l'ensemble, impression d'un honnête « devoir », d'un thème en bigorne, d'un ouvrage de tout repos, truffé de bonnes expressions, équilibré par un sage rhétoricien, ayant appris à développer suivant une discipline judicieuse, aimable garçon lequel ne se débraille, ne vocifère et ne pétarade que pour complaire à l'acheteur.

Le public ne s'y trompa guère. Il vint à vous, entra dans votre cirque. Il vous afferma son admiration et vous gueronna de son respect.

Comme les belles de nuit qui, pendant les heures de bureau, miment des pâmoissons et des transports illusoires, vous mettez à faire de mauvaises manières un zèle soutenu. Vous déférez aux vœux secrets de votre clientèle, en découvrant à ses regards tous les seins que l'on ne saurait voir. Affichant comme vous le dites « le mépris des lois », même en ces temps fougueux de votre jeunesse, vous conservâtes le respect du juge de paix, du percepteur, du commissaire de police, de l'hygiène. Et vous buviez à plein bord les sources de Vichy dans le hanap de Pantagruel. Vos disciples ne l'ignoraient point; ils ne vous en aimaien que davantage.

Car debout, cambrant le torse et tendant vos biceps, toujours grondant, toujours déchaîné, pré-aryen et funambulesque, vos mains brandissaient des poids en carton pâte et domptaient des fauves en baudruche. cependant que vous faisiez le simulacre de casser les blocs de fonte et de bouffer les tigres; car nul plus que vous, monsieur, en maillot noir, zinzolin, vert pomme ou caca d'oie, les bras nus, le jarret au vent, les pieds sans chaussettes, et le reste sans chemise, nul n'a soulevé plus de boîtes à sardines et fait rugir plus de descentes de lit!

Et cela dure toujours! Car, le spectacle fini, déshabillé, frotté, séché, après avoir emballé dans un gilet de flanelle votre « torse d'écuyer », un bon foulard autour du cou, vous reprenez l'omnibus avec tranquillité pour souper sobrement et revoir

les comptes de votre cuisinière. Mais vous avez intenté un vacarme peu banal, une réclame d'un bel américainisme; vous avez marié la grosse caisse au cornet à piston. Les quinquets éteints, la parade finie, il ne reste de ce boucan, de ces pétards, de ces zim-lâila aucune chose dans l'esprit ni dans le cœur.

Horace avec deux mots en fait bien plus que vous,

dit Agnès à son tuteur. Verlaine qui fut réellement l'ivrogne dont vous avez pris le masque, Verlaine qui, en fait d'académie, eut des accointances avec la seule académie absintheuse de la rue Saint-Jacques et ne porta d'autre chienlit que les guenilles de sa misère. Verlaine aussi, avec deux mots, en fait bien plus que vous. Ce pochard scandaleux, ce vagabond, hélas! trop sincère, assemblait des pierres précieuses, des diamants et des émeraudes plus belles que n'importe quel trésor de roi. Vos papillondes, vos bouchons de carafe et votre crysocale se dédorent et s'éteignent, pendant qu'il resplendit. Le soleil de sa gloire fait pâlir vos chandelles. O Syrien frisé qui sait des chants d'amour! O prêtre de Vénus! O goinfre! O biberon énorme de la *Chanson des Gueux*! O toujours adolescent idéal des petites oies blanches! O Nana Saïb! O professeur de tango!

Vous incarnez la morale en même temps que la fantaisie et décernez à vos congénères tout ce qu'ils peuvent endurer de passion et de lyrisme. Et ces braves gens se délectent de voir en vous un nomade, un pèlerin attardé des migrations humaines; ils contemplent non sans ravissement chacune de vos attitudes : ils vous aiment en palefrenier, vous cherissent en valeure de sabre et vous gobent (révérence parler) en « touranien » c'est-à-dire en sémité venu des quais d'Alger.

Leur illusion est si forte que rien n'en peut diminuer la vigueur.

Vous, le poète des vagabonds qui, dans le *Chemineau*, inventez sur le riche coupable de manger le pain que d'autres ont semé, propriétaire, un jour, d'une bicoque suburbaine, vous avez à ce qu'on dit livré aux gendarmes et fait mettre à l'ombre des Zingaris, des *Tramps* coupables d'avoir égorgé mesdemoiselles vos poules

ou tordu le cou à messieurs vos lapins. L'histoire est-elle véridique ? En tout cas elle est, convenez-en, d'une saveur assez aigrelette. Elle montre à quel point la qualité de bourgeois est inaliénable. Une si juste rigueur vous acquiert la bienveillance de tous les honnêtes gens.

Et vous ne poseriez pas votre candidature ! Et vous ne seriez pas député ! Ah ! Monsieur, une carrière comme la vôtre ne serait pas complète, si les gloires du parlementarisme n'en rehaussaient l'éclat. Grâce pour vous-même ! Ne refusez pas au Palais-Bourbon la gloire de vous contenir. Et qu'un jour, lorsqu'aura pris fin votre longue jeunesse, que la postérité vous compte parmi les aigles de la Tribune et les lions du parlement ; qu'elle vous inscrive au Temple de mémoire, entre les Démosthènes de la troisième République, sur les tablettes d'or où les siècles futurs liront avec piété les noms de Cocula et de Pédebidou.

LAURENT TAILHADE.

Les étrennes du greffier OU de la Renaissance des Epices

Un greffier du tribunal de la Seine a souffert que des plaideurs, à l'occasion de la nouvelle année, lui fissent des présents. Beaucoup de gens, sensibles aux apparences, se sont émus. Quoi cependant de plus naturel ?

Le greffier est un personnage modeste, mais secrètement puissant. Il possède le plumitif, et une grande expérience ; il guide, d'un fil sûr, les magistrats égarés dans le dédale des lois.

Celui-ci siège à la 4^e Chambre du Tribunal, où les compagnies d'assurances contre les accidents du travail ont des intérêts considérables.

On lui reproche d'avoir favorisé ces intérêts. Il aurait facilité des jugements de défaut contre des adversaires gênants, et, dans la rédaction des jugements, laissé

subsister d'heureuses négligences. Il aurait enfin, selon l'expression usitée au Palais, « fait le nécessaire ».

De leur côté, les compagnies d'assurances ne furent point ingrates. Voilà toute l'histoire.

Cela vaut-il tant d'émoi, et qu'on parle de prévarication ?

Le greffier, lui, ne se sent pas coupable :

— J'ai rendu des services, dit-il. Quoi d'étonnant qu'ils aient été récompensés ?

— La preuve que je ne me sentais pas coupable, déclare-t-il ensuite, c'est que j'ai écrit des lettres de remerciements.

Et comme on lui demandait pourquoi il ne rendait pas les mêmes services à la partie adverse, il répondit, d'un ton de doux reproche :

— Les avocats, eux, ne me donnaient rien.

Les avocats avaient tort.

Il faut faire des cadeaux aux greffiers. Il faudrait même en faire aux juges. C'est un usage gentil, et qui entretient l'amitié.

Sous le régime des épices, la justice de jadis a rendu d'excellents arrêts.

Or, ce qui distingue notre régime de celui d'autrefois, ce n'est pas que l'épice n'existe plus : c'est qu'elle n'est plus officielle. Aujourd'hui l'épice est secrète, intermittente, comme honteuse. Elle n'intervient que dans des cas considérables, moyen suprême de plaideurs audacieux, et quelques magistrats seulement, dont on sait les noms, se font un devoir d'en perpétuer l'usage.

Voilà pourquoi les épices ont une mauvaise renommée : elles sont dangereuses, parce que tout le monde n'en use pas. Le juge qui touche d'une seule main mérite seul d'être blâmé. Le plaideur parcimonieux subit un handicap. Mais si les deux parties récompensent le magistrat, comment ne serait-il pas équitable ?

Rendons à l'épice son caractère public, qui en neutralise l'inconvénient. Que chaque plaideur connaisse son devoir. Ainsi les deux plateaux de la balance, et non plus un seul, se trouveront alourdis.

Louons ce greffier d'avoir restitué, au grand jour, une tradition excellente.

« COCHON DE PAYANT »!

— Samedi, me dit un papa, j'ai voulu mener mes filles à *Cyrano de Bergerac*. A huit heures et demie, je me présente au « premier bureau » et consulte le tarif. Avant-scène : 15 francs la place, orchestre, balcon : 12 francs. Fichtre ! C'est un peu cher ; mais il y a si longtemps que j'ai promis cette soirée à mes petites ! Ça leur crèverait le cœur de rentrer à la maison...

— Trois fauteuils d'orchestre...

Et j'allonge un billet de cinquante francs.

— Trois fauteuils : trente-neuf francs soixante, dit la buraliste.

— Trente-neuf francs soixante ? Vous faites erreur, madame ; trois fois douze font trente-six.

— Non, monsieur, vous oubliez le droit des pauvres, un franc vingt par place, soit treize francs vingt...

A ces mots, je reprends mon billet.

— Comment ? Vous faites payer votre fauteuil douze francs, et le droit des pauvres est encore perçu en supplément ?

— Oui, monsieur.

— J'userai donc bien que je ne suis pas millionnaire, du seul droit qui reste aux riches : celui de s'abstenir.

Et je me retire dignement.

(Entre parenthèses, je vous prie de noter ce petit tour de passe passe. On nous annonça jadis que, dans la plupart des théâtres, toutes les places étaient louées *sans augmentation de prix*. Le

public applaudit ; mais qu'ont fait les directeurs ? Il n'y a plus, en effet, de différence entre les places louées et celles qui sont prises au bureau ; mais cela signifie simplement, non pas que le prix de location est diminué, mais qu'on paie au bureau l'ancien prix de location.)

Par quel préjugé d'ostentation bourgeoise me croirais-je obligé d'entendre *Cyrano* à l'orchestre ou au balcon ? Il doit y avoir d'excellentes stalles aux étages supérieurs. Nous passons au « deuxième bureau ». Là, je demande :

— Entre les places à douze francs et les places à sept francs, il n'y a pas de places intermédiaires ?

Je le vois très bien qu'il n'y a pas de places intermédiaires, puisque les places les moins chères du premier bureau ne coûtent rien de moins que douze francs, tandis que les places les plus chères du deuxième bureau sont de sept francs. Ma question est donc parfaitement oiseuse et ne me sert qu'à exhale un peu de mauvaise humeur.

Quelle n'est donc pas ma surprise lorsque j'entends un monsieur cravaté de blanc, qui se tient à côté du guichet, me répondre du ton le plus naturel :

— Mais si, monsieur !.. Voulez-vous des places à huit francs ?

Certainement ! Comme cela, nous ne monterons pas sans doute au second étage. J'allonge de nouveau mon billet de cinquante francs, sur lequel on me retient, non pas trois fois huit francs, mais bien vingt-six francs et des centimes (toujours le droit des pauvres) ... Je regarde le billet vert qu'on me donne en échange de mon billet bleu, et ma stupeur redouble en lisant dessus : *Orchestre*.

— Vous vous trompez, monsieur ! Je n'ai payé que huit francs, et, d'après votre tarif...

Le monsieur sourit et me montre l'escalier.
Non, il n'y a pas de méprise...

Première moralité. — A l'entrée du théâtre de la Porte Saint-Martin, où l'on joue *Cyrano de Bergerac*, par M. Edmond Rostand, de l'Académie Française et quasiment barde national, si je n'avais pas « marchandé » comme autrefois sur le carreau du Temple, j'aurais payé trente-neuf francs un coupon qu'on m'a finalement laissé à vingt-six.

Je regarde alors avec un peu plus d'attention le monsieur cravaté de blanc, et je m'aperçois que la courbe de son nez ne me permet pas de contester son origine israélite. Je me rappelle du même coup qu'un des directeurs s'appelle Hertz, et mon étonnement commence à décroître...

Mais comment diable l'Assistance publique peut-elle exercer un contrôle sur des places dont le prix n'est pas inscrit au tarif? Et comment calcule-t-on les dix pour cent sur ce prix arbitraire?

Gagnons la salle... Minute! Une petite fonctionnaire nous en barre l'entrée. C'est la « placeuse », ainsi nommée parce que dans le passage étroit ménagé entre les fauteuils, elle s'applique de son mieux à occuper toute la place...

Mon billet porte les numéros 263, 265, 267. Je suis assez intelligent pour deviner que ces chiffres doivent correspondre à ceux qui sont marqués sur le dos des fauteuils, et, bien que je ne sois pas extrêmement calé en mathématiques, je suis néanmoins capable de compter jusqu'à 263. Mais n'ayons pas la prétention de découvrir nos places tout seuls. Si j'ai payé en entrant le droit de m'asseoir, cette malheureuse a payé sans doute le droit contraire de m'empêcher de m'asseoir, et ce conflit

ne peut se résoudre que par une transaction amiable : j'alloue une pièce de cinquante centimes à la placeuse, moyennant quoi elle me laisse paisiblement chercher mes places moi-même. A peine les avais-je trouvées, qu'une autre fonctionnaire se précipite et veut absolument fourrer des coussins sous les pieds de mes filles... Pourquoi dans tous les théâtres de Paris s'obstine-t-on à faire aux personnes du sexe l'injure de supposer qu'elles ont les jambes trop courtes?

Le plus poliment qu'il se peut, nous échappons à cette nouvelle dîme, mais, naturellement, nous n'avons pas évité le vestiaire. Ici on décompose :

<i>Manteaux et fourrures.</i>	30 centimes.
<i>Chapeaux</i>	25 —
<i>Vêtements et divers.</i>	20 —
<i>Cannes et parapluies</i>	15 —

Quel est le principe de cette estimation? Pourquoi la garde des fourrures est-elle plus coûteuse? Est-ce parce qu'elles courent plus de risques? Ou parce qu'il y a une hausse sensible sur les pelleteries? Que signifie la distinction entre les « manteaux » et les « vêtements »? Est-ce qu'un manteau n'est pas un vêtement? Et quel « vêtement » pourrais je bien abandonner au vestiaire quand j'ai dépouillé mon manteau? Ma culotte? Mon caleçon? En quoi consistent ces mystérieux « divers », qu'il me serait loisible de confier en outre à la préposée? Pourquoi, surtout, pourquoi n'a-t-on pas distingué entre les cannes et les parapluies? Un parapluie tient plus de place qu'une canne; il devrait payer un sou de plus, ce n'est pas juste.

Mais voici mon addition :

<i>Trois manteaux</i>	o fr. 90
<i>Deux chapeaux</i>	o fr. 50
<i>Deux tours de cou</i>	o fr. 60
<i>Deux manchons</i>	o fr. 60
<i>Deux parapluies</i>	o fr. 30
	<hr/>
	2 fr. 90

Si je n'avais eu la prudence de garder ma canne, mon chapeau et mon pantalon, j'en avais pour trois francs cinquante.

Un programme! Combien, le programme?

— Il me coûte quinze sous, fait hypocritement la vendeuse.

Quinze sous? Combien pense-t-elle donc me le revendre?

Je lui compte en rechignant mes soixante-quinze centimes, et elle me remet une histoire complète en un volume du théâtre de la Porte-Saint-Martin depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. Encore l'auteur de cette monographie s'excuse-t-il de sa brièveté. Est-ce qu'il se moque de nous? Nous ne demandons qu'une chose à un programme : les noms des personnages et des acteurs (encore ne suis-je pas sûr de tenir à ceux des acteurs). Où vais-je dénicher dans ce fouillis de notices, de photographies et de réclames dont je n'ai que faire, le seul renseignement qui m'intéresse?

Je tombe, faute de mieux, sur deux « résumés » de *Cyrano*, l'un en anglais, l'autre en... Non, certainement, pas en français! Lisez ça, monsieur Rostand! Je fus arrêté au premier paragraphe par une phrase « au sujet de l'objet de sa flamme » qui faillit me dégoûter tout ensemble et à tout jamais de la poésie et de l'amour.

Et dire que j'ai payé quinze sous cet opuscule!

Entr'acte. Si j'allais griller une cigarette?

Cette fois, je vais tomber dans un véritable traquenard. J'ai déjà rencontré plusieurs fois dans les couloirs et les escaliers des écriteaux qui disent :

FOYER BUFFET
FUMOIR
au-dessus.

Et une flèche obligante m'indique avec précision dans quel sens je dois diriger mes pas. Suivons les flèches : impossible de se fourvoyer. J'arrive ainsi au foyer, ou du moins à ce qu'on appelait jadis de ce nom. Au centre, un grand comptoir de bar ; tout autour, des tables de café. J'essaie de passer entre le comptoir et les tables. C'est là sans doute que je suis autorisé à griller ma cigarette. Je l'allume. Mais aussitôt surgit un garde républicain en grande tenue, jugulaire au menton.

— On ne fume pas ici, objecte ce militaire.

Et il me montre derrière le comptoir une étroite galerie circulaire en forme de bow-window, où des tables sont pareillement disposées.

— Ah! c'est le fumoir?

Soit, je passe dans la galerie ; mais là, j'écarquille les yeux devant un nouvel écritau qui déduit effrontément ce paralogisme :

Le fumoir étant un lieu privé,
on est prié de consommer.

Vous ne saisissez pas le lien des deux propositions? Moi non plus, mais j'entends très bien la « prière ». Si je ne consomme pas, le garde de la République, jugulaire au menton, va me flanquer à la porte du « lieu privé ». Pas de « rouspétance » : on ne fume pas sans boire.

En d'autres termes, je ne suis autorisé à allumer une cigarette qu'à la condition de payer préalablement à M. Hertz ou à son concessionnaire (c'est tout comme) une « consommation » d'un prix naturellement majoré. Et la « force publique » est mise à leur disposition pour me contraindre à boire. Pour ne pas m'ingurgiter un liquide superflu, je demande un verre de liqueur qu'on me compte un franc vingt-cinq, trente sous avec le pourboire... Est-ce bien moi qui consomme ou qui suis consommé dans cet établissement?

Ce pendant, sur la scène, Cyrano célèbre l'héroïsme, l'idéalisme, le désintéressement ; et tandis que je l'écoute, j'ai l'impression très nette qu'un Juif sournois profite de l'attention naïve que je prête à ce boniment lyrique pour me « faire » subrepticement mon porte-monnaie. Je n'ose plus bouger de peur d'avoir encore à payer quelque chose, une nouvelle tournée à M. Hertz. Mais la nature a des exigences inéluctables. Je gagne le « petit endroit », en me demandant avec angoisse ce qu'il va m'en coûter encore. Une pancarte me rassure :

Dames vingt centimes ;

Messieurs dix centimes.

Pourquoi les femmes paient-elles le double ?

Je laisse aux féministes le soin d'éclaircir ce mystère. Mais... quand on me reprendra à la Porte Saint-Martin !

Et messieurs les directeurs s'étonnent que la foule n'assiège pas leurs théâtres ! L'étonnant, c'est qu'il ne soient pas complètement déserts, et qu'il y ait encore des « poires » résignées à se laisser « taper » de la sorte.

— La prochaine fois, nous irons au cinéma, dis-je à mes filles.

GUSTAVE TÉRY.

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

Taxons les “Métèques”!

+

Pourquoi, demandions-nous la semaine dernière, ne sommes-nous pas mieux défendus contre les étrangers masqués qui nous bernent et nous pillent ? Pourquoi Caillaux, qui cherche de l'argent, ne fait-il même pas payer à ces intrus la taxe dont on nous frappe, nous Français, lorsque nous séjournons en Allemagne ? A-t-on peur de révéler, par la perception d'un pareil impôt, le nombre effroyable de parasites qui nous rongent ?

Voilà des années que nous posons ces mêmes questions. Mais, chaque semaine, l'aventure d'un Piotruzinski quelconque leur donne une actualité nouvelle.

Et, chaque semaine aussi, à ce sujet, nos lecteurs nous écrivent.

L'un nous signale, d'une manière très précise, l'invasion des hôtels français par le majordome suisse-allemand :

Un mot de félicitations pour votre campagne contre les étrangers que notre hospitalité par trop débonnaire accepte et qui en profitent pour mettre notre beau pays au pillage. Je travaille dans un grand hôtel. L'industrie hôtelière est une des branches le plus soumises à la coupe des *Italiens, Suisses et Allemands*, tous alliés contre nous, en un bloc contre lequel quelques Français luttent avec désespoir sans pouvoir se maintenir.

Sur les 88 grands hôtels de Paris, à peine sept ou huit ont un premier maître d'hôtel Français ; or, c'est le premier maître d'hôtel qui règle tout.

Cette place vaut de 10.000 à 20.000 francs par an, les chefs de rang ont de 3.000 à 5.000 francs.

Quand j'étais en Allemagne, je gagnais 1.400 marks par an, et je payais 39 marks comme « taxe d'étranger ».

UN LECTEUR DE *l'Œuvre*.

Tel autre nous montre à quelles taxes l'étranger est soumis en Espagne :

Je suis marchand d'antiquités. Quand j'étais établi à Madrid, mes collègues espagnols payaient une contribution qui était au maximum de 1.200 pesetas. A moi, l'on m'avait imposé, comme étranger, une contribution de 3.500 francs par an. Pourtant je ne faisais pas plus d'affaires que les marchands espagnols.

Croyez-vous que votre ministre des Finances ne serait pas bien inspiré en taxant toutes les maisons de commerce étrangères qui font de la concurrence aux commerçants Français, d'une contribution double ?

Il serait facile de trouver là 2 ou 300 millions par an.

Aujourd'hui, en France, tout le gros commerce est entre les mains des étrangers qui se soutiennent entre eux : ainsi le commerce des pierreries fines, des tailleur pour hommes et pour dames, des transports de bijoux, des antiquités, etc. Visitez ces maisons-là : vous n'y verrez comme employés que des étrangers.

En Suisse et en Allemagne aussi, les étrangers paient :

Pour travailler pendant quatre mois dans le canton du Valais, j'ai dû payer 25 francs d'impôts sur le travail, 3 francs à l'Etat Suisse, 5 francs à l'Etat du Valais, 3 francs de permis de séjour et 5 francs à la Commune : total, 43 francs pour quatre mois de travail. En Allemagne, à Hombourg-am-M., près de Francfort, pour une saison de 7 mois j'ai payé 28 marks d'impôts. Chez nous, au pays des bonnes poires, l'étranger paie pour tout potage 2 fr. 50 par an, et jouit des mêmes priviléges que les Français : si tout étranger en France payait seulement 5 francs, cela rapporterait des millions au Trésor.

UN FRANÇAIS VOYAGEUR.

Mais les métèques peuvent dormir tranquilles.

M. Caillaux aime mieux pressurer le contribuable français. Les étrangers sont presque toujours des « brasseurs d'affaires », et, par conséquent, gens de ressources : il faut les ménager.



Méditation sur la Danse



Il faut bien en parler encore, puisque l'on n'a pas su trouver d'autre sujet d'entretien. Le *Matin* nous apprend qu'en Italie il a supplanté dans les conversations la question albanaise. Le grave *Temps* insère des colonnes de son correspondant romain pour nous tenir au courant de ses vicissitudes. Il passionne, dans le monde entier, les cours, les salons, les confessionnaux et les music-hall. Les syllabes exotiques de son nom ont résonné, dans les églises de France, parmi les foudres des mandements épiscopaux. Il a valu à l'archevêque de Paris une citation en justice. Le pape n'a pas craint de l'accueillir, pendant une demi-heure, au Vatican — afin d'en connaître *de visu*. La duchesse douairière d'Uzès a adressé des notes à tous les journaux pour faire savoir qu'elle le réprouvait. Cependant une conspiration internationale s'ourdit pour l'expurger, l'épurer, et le rendre plus catholique en le débaptisant. L'appellera-t-on « valse argentine », « danzon », « bourrée parisienne » ou tout simplement — appréciez-vous la différence ? — « tangaud » ?

J'avoue ne pas comprendre grand chose à ces subtilités. La danse, fût-elle la *furlana* apostillée par Pie X et que je n'ai jamais vue, me fait surtout songer au Persan de Montesquieu. Bien qu'il eût quitté prématurément le bal où on l'avait conduit, il n'avait point d'incertitude sur la façon dont tout cela avait fini. Il ne s'en scandalisait pas, à une restriction près : c'est que les occidentaux impudiques missent en commun leur harem, quand il leur prenait fantaisie de jeter le mouchoir.

Ce sont les esprits paradoxaux qui distinguent les danses par le dessin de leurs pas, la modulation de leur rythme ou la cadence de leur trémoussement. Elles ne se différencient en réalité que par l'intention de ceux qui les exécutent.

Certains dansent par nécessité. C'est le cas, dans toutes les sous-préfectures, pour tous les commis de l'enregistrement qui font faire un tour de valse à la « dame » quadragénaire et plantureuse du receveur des contributions indirectes.

Certains dansent par sport, pour le plaisir d'exercer leur corps à des attitudes harmonieuses, selon des lois compliquées dont ils se jouent. Les autres — tous les autres et toutes les autres — dansent par sensualité.

Ne parlons pas des hommes, dont il est toujours prudent de suspecter les desseins. Mais parmi les jeunes filles combien n'estimez-vous pas qu'il en faut inscrire dans cette dernière catégorie ?

Les unes sont des jeunes filles modern-style. Elles ont reçu une éducation libre. Elles ont tout entendu, tout lu, et presque tout vu. Leur imagination, précocelement éveillée, les incite à des curiosités audacieuses. Quand vous les jetez, dévêtuës par les modes d'aujourd'hui, entre les bras d'un danseur qui n'est point mal fait de sa personne, ni insensible de complexion, croyez bien que l'aubaine ne sera pas perdue. Les autres sont des vierges scrupuleuses, qui ne mettent pas leur vertu en fraction; de quel privilège de nature les dotez-vous, toutefois, pour ne point admettre, parmi vos prévisions, que le frôlement de l'homme puisse les émouvoir, avec d'autant plus d'intensité même qu'il les surprend davantage ? Elles ne toléreraient point qu'un jeune homme gardât leur main dans la sienne pendant dix secondes. Mais quand les plus strictes convenances mondaines et l'encouragement oculaire de leurs parents les livrent, en sujets dociles, à ses manipulations — et vous sentez combien ce terme est incomplet — pourquoi, quand le diable y serait — il y est presque toujours — se gêneraient-elles ?

J'ai souvent regardé, dans les bals, les mères qui font tapisserie. Mon seul embarras était de prononcer si elles avaient des yeux d'aveugles ou des âmes de proxénètes.

Après tout, il y a peut-être là une méthode d'éducation qui en vaut une autre. M. Léon Blum, à qui la double fonction qu'il occupe dans la critique drama-

tique et au conseil d'Etat laisse encore le loisir d'être un de nos plus délurés moralistes, a écrit naguère un livre où il invitait les jeunes filles à tâter de l'homme avant le mariage, afin d'agir, comme on dit au conseil d'Etat, pièces en mains. Ni plus, ni moins. Or la façon la moins aventureuse de tâter est encore de se faire tâter...

Quand le tango souleva ses premières polémiques, les journaux s'en allèrent interroger ceux qui l'enseignaient. Ceux-ci répondirent avec gravité qu'il existait en effet quelque part dans les bouges, une danse lubrique et scandaleuse qui portait ce nom. Ils s'empressèrent d'ajouter que leur art n'avait rien de commun avec ces distractions de mauvais lieux et que l'on ne s'y pouvait adonner qu'avec innocence.

Est-ce un paradoxe de prétendre que si la danse risque quelque part d'être chaste, c'est, au rebours, dans les diverses variétés de « maisons de danses » ? Les professionnelles qu'on y rencontre n'ont garde de chercher dans leurs trémoussements une titillation voluptueuse. Elles ont d'autres façons de pratiquer l'échange des fantaisies et le contact des épidermes. La seulement la danse peut devenir ce que Mme Eve Lavallière — interviewée elle aussi — appelait « un déhanchement rigolo ».

C'est pourquoi les amateurs un peu délicats confessent volontiers qu'il n'est agréable de danser qu'avec des jeunes filles.

L'un d'entre eux dénommait les bals, où d'honnêtes bourgeois le convient avec régularité, les « lupanars blancs ».

Et c'est aussi pourquoi il semble qu'il y ait, à choisir le pauvre tango comme bouc émissaire, une candeur un peu naïve.

On m'a du moins conté comme véridique l'anecdote suivante :

L'autre jour, comme un jeune homme priait une jeune fille pour un tango, elle répartit :

— Merci, monsieur, mais je ne le danse plus depuis l'interdiction de l'archevêque...

Ils s'en furent donc converser dans un salon voisin, où quelqu'un, pénétrant par mégarde, les surprit qui s'embrassaient sur la bouche.

Le prochain scandale

L'affaire Boda va-t-elle tourner au scandale?

Mme Boda, on le sait, est cette couturière qui se suicida au lendemain de l'arrestation de son fils, inculpé de vol. En mourant, elle révéla que son mari avait été assassiné il y a quelque douze ans. Elle a désigné les assassins : son frère et son amant. Là-dessus, bien qu'il y ait prescription, la justice enquête. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait plus tôt? *Hic jacet lepus*, dirait M. Jaurès.

Lorsque M. Boda fut trouvé pendu dans son jardin, le commissaire de police — son rapport doit exister encore — constata que la mort avait précédé la pendaison. Les deux frères du défunt réclamèrent l'autopsie. Après trois jours d'hésitations, le parquet refusa d'ordonner cette formalité et autorisa l'inhumation.

La veuve monta alors un commerce de fourrures. Par deux fois, elle fut cambriolée. Chaque fois, on lui vola quarante mille francs de marchandises. La première fois, le parquet ne jugea pas à propos d'enquêter sur les dénonciations précises qui établissaient l'auto-cambriolage. La seconde fois, sur la plainte de la maison Révillon, une instruction aboutit au renvoi devant les tribunaux pour banqueroute frauduleuse de Mme Boda et de son frère. Mais son amant ne fut pas inquiété, et on netta aucun compte des déclarations formelles du comptable, M. S..., qui donnait l'adresse de la personne chez laquelle on eût pu retrouver les marchandises volées. On n'en profita pas non plus, malgré les témoignages formels qui surgirent alors, pour rouvrir l'instruction sur la mort bizarre de M. Boda.

Bien plus. Mme Boda, qui s'était réfugiée en

Belgique, y entreprit à sa façon le commerce des dentelles, c'est-à-dire qu'elle faisait chaque semaine le voyage de Bruxelles à Paris, introduisant en fraude de grandes quantités de marchandises. Elle voyait régulièrement ses anciennes connaissances et descendait toujours au même hôtel. Elle ne fut cependant arrêtée que le jour où son amant l'eut quittée en partant pour l'Amérique.

L'attitude bizarre du parquet était due à l'influence d'un parlementaire, ami intime du directeur d'un grand magasin de nouveautés de la rive droite, qui était le protecteur attitré d'une jeune femme mêlée à l'affaire.

Va-t-on mettre en cause le juge d'instruction discret ou le parlementaire influent? Cela ne dépend plus, à l'heure actuelle, que de leurs relations avec M. Caillaux.

MIETTES D'HISTOIRES

La Fédération des gauches est chez elle, en un clair appartement meublé avec la plus banale simplicité par les soins exprès de M. Briand qui fit lui-même dans un grand magasin de la rive gauche — naturellement — les achats nécessaires. Notons, pour les historiographes futurs, ce détail qu'on lui livra une table d'antichambre dont le pied — le pied gauche — mal collé céda le premier jour; il en manifesta téléphoniquement sa mauvaise humeur. Le cabinet où siège, en l'absence du président, le secrétaire général, et où se réunit le comité directeur, s'éclaire par trois fenêtres sur la place du Théâtre-Français.

— Moi, a déclaré M. Georges Leygues, j'aurais préféré la place de l'Opéra.

— Ou celle de M. Doumergue, riposta M. Cecaldi.

Le parti républicain socialiste a été très ému par la création de la Fédération des gauches. Trois de ses membres, et non des moindres, MM. Fraissinet, Landry et de Monzie, figurent parmi les fondateurs du nouveau parti. Aussi le comité crut-il devoir indiquer que ceux de ses membres qui liaient partie avec M. Briand agissaient sous leur responsabilité personnelle. Sur la proposition de MM. Orry et Zévaès, il adopta une déclaration protestant que la Fédération des gauches et les républicains socialistes n'avaient « rien de commun. »

Le résultat ne se fit pas attendre. Le soir même, onze fédérations sur une quarantaine envoyaient par télégramme leur démission.

Emoi du comité, qui décida de tenir au plus tôt une réunion où il retirerait sa déclaration. Afin de faciliter cette décision, M. Zévaès a déclaré que les soins de sa candidature l'appelaient d'urgence à Grenoble et ne lui permettraient pas d'assister à la prochaine séance du comité.

Quel nom va prendre le groupe de vingt-trois membres formé par M. d'Iriart d'Etchepare pour faire pièce à M. Briand ? C'est la question du jour dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Jusqu'à présent, il s'est contenté d'employer le vocable de « républicains de gauche ». Mais, outre que cela laisse place à l'équivoque, depuis le jour où M. Barthou, dans une classification célèbre, a partagé les républicains de gauche en progressistes de droite et progressistes de gauche, cela ne permet pas suffisamment de créer avec la nouvelle Fédération la confusion voulue par M. Caillaux.

Comme on en discutait mardi dernier devant M. Briand, l'ancien président du Conseil s'étonna.

— Mais le nom du nouveau groupe est tout indiqué : la Confédération des gauches !

LES MYSTÈRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Comme à "Paris-Journal".



En décembre 1911, MM. de Marsan, Curnonsky et Delécrat fondèrent une revue bi-mensuelle, le *Music-Hall Illustré*.

Le 1^{er} avril 1912, tout en restant dans l'affaire, les trois fondateurs cédaient le *Music-Hall Illustré* à la Société dite « du Courrier français ».

Le 29 mars 1913, enfin, l'assemblée générale de la dite société votait sa dissolution et nommait liquidateur amiable du *Music-Hall* M. Chauvin, ami personnel de l'administrateur délégué, et qui fut autrefois expert...

Or, M. Chauvin fut un fort mauvais liquidateur. Il laissa l'administrateur délégué M. Bioche, et ses subordonnés Block et Vidal, opérer des encaissements et effectuer des paiements à leur guise, alors que son devoir strict eût été de ramener à la masse toutes les sommes disponibles, pour satisfaire au plus tôt les créanciers privilégiés. Là encore, comme dans la liquidation de *Paris-Journal*, que nous narre M. Pierre Ciais, les créanciers privilégiés étaient les employés et les rédacteurs du *Music-Hall*, à qui l'on devait plusieurs mois d'arriérés. Le garçon de bureau et la dactylographe touchèrent cependant quelque chose : mais les rédacteurs « se brossèrent » : quand on fait métier d'écrire, on n'a pas besoin d'argent...

Quant à M. Chauvin, il s'attribua 400 fr. d'honoraires, qu'il avait, pensait-il, bien gagnés. Mais il négligea de payer le propriétaire, bien que la somme nécessaire fut en caisse.

Il faut dire que si, en l'occasion, Chauvin, ex-expert, avait fort mal soigné les intérêts des

créanciers, il avait fort bien soigné ceux d'un certain Block — dont il fut plus haut question — et qui voulait reprendre l'entreprise à bon compte. « Les avaires sont les avaires... »

Pour mettre un terme aux singulières opérations de M. Chauvin, les collaborateurs du *M. H. I.* demandèrent au Tribunal de Commerce (nous le voyons ici réapparaître) de transformer la liquidation en faillite et de nommer un syndic, chargé de protéger leurs intérêts. Ainsi fut fait, et M. Laforge devint syndic de la faillite de la société du « *Courrier français* ».

Or le syndic avait, au dire des intéressés, la tâche aisée. Il pouvait réaliser facilement une partie de l'actif liquide représenté par des encassemens se montant à 3.000 fr. au moins. Il pouvait ainsi désintéresser au plus vite les « privilégiés » — le propriétaire des bureaux et les rédacteurs — à qui l'on devait, au total, 2.700 fr. En restant dans ses bureaux, le *M. H. I.* formait une affaire d'une reprise aisée, demandant pour marcher un petit capital, et, en tout cas, pouvait en dernier ressort vendre avantageusement son mobilier, différentes marchandises qu'il avait en dépôt, et surtout sa très belle collection de clichés d'artistes et d'originaux.

Mais le syndic liquida plus mal encore que le liquidateur.

Expulsé par le propriétaire à la suite d'un référendum, il fit vendre le *Music-Hall* aux enchères publiques, dans des conditions quasi désastreuses...

Comme on le voit, le syndic Laforge, loin de réprimer les irrégularités de gestion du liquidateur Chauvin, les avait laissé s'aggraver...

**
Mais les rédacteurs grondaient...

Alors, pour se laver de tout soupçon, Laforge convoqua une assemblée de créanciers fort habilement triés, — naturellement nos confrères privilégiés n'en étaient pas — qui devaient nommer un contrôleur de la faillite. Et qui se présenta

pour remplir cette fonction ? — Chauvin lui-même qui, sans rire, s'offrait à contrôler les comptes et la gestion de son compère Laforge. Une fois le tour fait, les créanciers du *M. H. I.* seraient restés complètement désarmés contre le syndic, couvert par celui dont il avait été chargé de redresser les torts et de réprimer les agissements. Heureusement, prévenus à temps, ils déjouèrent la manœuvre. Mais ils l'échappaient belle...

Comme quoi, avec les syndics que choisit le tribunal de Commerce, le métier de créancier est un triste métier. Et c'est le dernier des derniers, pour peu qu'on soit « privilégié ».

JEAN PIOT.

**
C'est surtout pour les journalistes que le métier de créancier est un triste métier. Voyez plutôt. Le parquet ayant été mis en mouvement sur les instances des rédacteurs du *Music-Hall Illustré*, et M. le substitut Gilbrin ayant confié le dossier à M. le juge d'instruction Magnien, le syndic s'apprête à faire appliquer à ceux dont il est chargé de sauvegarder les intérêts, le traitement que vient d'appliquer récemment le Tribunal de Commerce (toujours lui !) aux rédacteurs de *Paris-Journal*. Fort de ce précédent, qu'il connaissait — et c'est pour le moins singulier — avant que le jugement qui l'établit n'ait été rendu, le syndic compte bien faire « sauter » le privilège de ceux qui ont osé troubler son habituelle et profitable procédure, en le faisant appeler chez un substitut de procureur.

S'il réussit la situation sera la suivante :

La faillite de la Société du *Courrier Français* a été prononcée sur simple requête des rédacteurs payés au mois, parce que ceux-ci réclamaient des appointements arriérés et dus. Présenté par des créanciers chirographaires cette requête n'avait aucune chance d'être accueillie. C'est donc bien parce que les rédacteurs du *M. H. I.* ont été considérés comme privilégiés qu'ils ont obtenu la faillite immédiate.

On va tenter maintenant de leur retirer leur

privilège. Si on y parvient, la faillite ne leur ayant été accordée qu'à ce titre, l'ordonnance qu'il a prononcée se trouvera faussée dans son esprit même. Logiquement, la faillite devra être rapportée et les choses remises en l'état. Autrement dit telles elles étaient le jour où les rédacteurs du *M. H. I.* sont allés demander au *Tribunal de Commerce* de protéger, contre un liquidateur d'occasion, le montant de leurs créances qui s'élevaient à environ 2.700 fr., et que le *Tribunal de Commerce* a fait droit à leur requête parce qu'elle avait trait à des *appointements au mois, arriérés et dus*.

Alors si, comme le bon sens l'indique, les choses en reviennent là, qui sera responsable de la brèche faite dans la part d'actif réalisée (6.000 fr. dit-on), brèche qui s'élèverait à la moitié de cette somme?

Nous espérons bien que ce sera le syndic.

ANTOINE DELÉCRAZ.

Dans une statistique publiée pour servir à un projet de loi, il est établi que les syndics de faillite font perdre *trois cents millions par an*, au petit commerce de la France.

Lire dans l'Œuvre la suite de l'enquête de Pierre Ciais sur les Mystères du Tribunal de Commerce.

Les beautés de l'impôt Caillaux.

Monsieur,

On parle de l'impôt annuel sur le capital. Voulez vous me permettre de vous exposer quelle sera ma situation après l'application de cet impôt?

J'ai été dans le commerce jusqu'à l'âge de 62 ans ; je m'étais fixé, pour me retirer des affaires, la somme de 100.000 francs et je vous assure qu'il m'a fallu économiser beaucoup.

J'achetai une maison et me retirai à la campa-

gne, la maison ayant coûté 10.000 francs, il me restai, donc 90.000 francs qui me rapportent en valeurs françaises (car je suis patriote) 3 %, soit 2.700 francs.

De par l'impôt sur le capital, voici ce que je devrai payer :

1 ^{re} tranche de 30.000 à 50.000 fr., 1/5 soit sur.	10.000	»
2 ^e tranche de 50.000 à 100.000 fr., 2/5 en comptant la valeur de la maison.	20 000	»
Total.	30.000	»
à 2,50 %, soit.	750	»
Joignez à cela mes impositions, foncières, mobilière et personnelle, vicinale.	232 58	
Cela fait.	982 58	

Il me reste donc. 1.717 42
c'est-à-dire moins qu'un ouvrier à 5 fr. par jour.

Je croyais qu'avec les revenus de mes 100.000 fr. je pourrais avoir une vieillesse heureuse et vivre largement.

On parle en plus de l'impôt sur le revenu qui certainement s'ajoutera aux autres, car on ne dégrève jamais... Je me demande alors ce qui me restera.

D. H.

BULLETIN

Nous enregistrons, cette fois, un raffermissement de la côte à peu près général, consécutif à la bonne situation monétaire de laquelle il y a mieux qu' des symptômes. En effet, la Banque d'Angleterre a abaissé, au cours de cette huitaine, le taux officiel de l'escompte de 4 à 3 %, alors qu'e les plus optimistes, quelques jours auparavant, n'espéraient qu'une réduction de ½ % seulement.

D'autre part, on apprenait simultanément que la Banque de France prenait une mesure analogue en abaissant son propre taux de 4 à 3 ½ %. Si, pour notre grand Etablissement de Crédit national, la réduction n'a pas pu être plus élevée, cela tient à l'importance de son portefeuille commercial; mais celle-ci a un caractère momentané, ayant été produite par l'échéance de fin janvier. Il est possible aussi que là

Banque de France ait voulu profiter des mouvements de fonds et demandes d'avances qui provoqueront, sans doute, les appels au crédit que viennent d'avoir lieu où vont se faire dans un délai très rapproché maintenant.

L'impression produite par la détente monétaire a été excellente à Londres également, et les Chemins anglais ainsi que les principales valeurs nationales en ont été aussitôt heureusement influencés. Le marché américain n'est pas dans d'aussi bonnes dispositions: un courant de réalisations s'y est accusé depuis la publication du rapport du Trust de l'acier, qui n'est pas absolument satisfaisant. D'un autre côté, va commencer la discussion des projets de loi contre les trusts qui menace de durer pendant plusieurs semaines et à laquelle le marché ne saurait, naturellement, rester complètement indifférent. Enfin, une décision, récemment prise par la commission de commerce fédéral, laisse craindre que le relèvement des tarifs demandé par certaines compagnies de chemins américains ne leur soit pas accordé. Toutefois, le tassement d'un certain nombre de valeurs, qui avaient été trop poussées durant la dernière période, est considéré généralement comme plutôt salutaire.

Dans le compartiment des Fonds d'Etats, il y a lieu d'enregistrer le raffermissement de la *Rente 3 %*, avec cette remarque qu'il faut soutenir sa cote au moyen d'achats journaliers assez importants pour le compte des caisses, afin de contrebalancer l'influence déprimante que pourrait avoir, sur les cours du fonds national, l'apparition de titres plus avantageux. Les *Emprunts russes* ont consolidé simplement leur précédente avance. Le mouvement insurrectionnel annoncé en Haïti a provoqué le recul des fonds de cette république traités sur notre marché.

Dans le compartiment des Etablissements de Crédit, les tendances sont généralement calmes, et il en sera vraisemblablement ainsi tant que la période d'affaires ne s'ouvrira pas d'une façon plus décisive que jusqu'ici. Les *Banques mexicaines* font un peu meilleure contenance, bien qu'elles soient fort éprouvées par les événements, ainsi qu'en font foi la liquidation et les réductions de capital auxquelles étaient récemment acculées des sociétés de ce groupe.

Dans le compartiment des chemins de fer, les *Chemins français* sont simplement soutenus; les premières statistiques de recettes de l'année sont moins satisfaisantes que celles de la période correspondante de 1943. Les *Chemins espagnols* maintiennent leurs meilleures dispositions dues à une légère détente du change à Madrid.

Les *Mines d'or sud-africaines* sont plus activement et mieux traitées depuis que la grève a pris fin dans le Rand.

RENAULT

Automobiles

BILLANCOURT

Galerie d'Exposition :

(Seine)

Av. des Champs-Elysées, 53

PETITE POSTE

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

A vendre : Deux exemplaires de la *Tentation de Saint-Antoine* de Jacques Callot, soit une planche originale et un report. Faire offres à M. Zahn, professeur à Brosserville, par Saint-Nicolas du-Port (M-urthe-et-Moselle).

A louer, 58, rue Visco de Gama, à deux pas de la Porte de Versailles, petits appartements meublés bourgeoisement, **125 fr. par mois**, clairs et aérés, vue superbe sur le champ d'aviation, composés de : entrée, salle à manger, chambre, cabinet de toilette installé, cuisine, cabinet de débarras, W. C.

S'adresser sur place ou à M. Gaston Laurent, architecte, 27, rue Vaneau, lundi, jeudi matin, 9 h. à midi.

Moyens de communications : Nord-Sud; Tramways : Saint-Germain-des-Prés-Clamart; Autobus : Porte de Versailles-Bourse; Grenelle-Gare Saint-Lazare; Chemin de Fer de Ceinture

La Direction des Grands Bains Tarbes du Balneum, 16 bis, rue Cadet, rappelle à sa clientèle que l'incendie du 22 au 23 décembre dernier n'a pas eu les conséquences annoncées par la Presse et que dès le 26 décembre l'établissement fonctionnait comme par le passé.

Pour les grands dîners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts?

Avec la combinaison d'un abonné de l'Œuvre, M. Laporte, de Migennes (Yonne) près Chablis, chacun peut servir à dîner 4, 5, 10 crus différents. Quelle dépense et quels tracas aurait un particulier pour éléver seulement 2 ou 3 de ces crus en fûts et les amener en bouteilles prêtes à être servis!

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

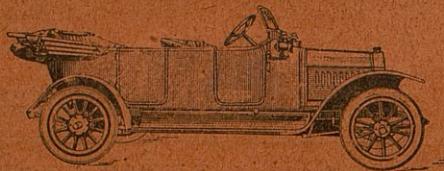
AUTOMOBILES

DION-BOUTON 30 chevaux, châssis en gris, 3.500 fr. Le prix actuel au catalogue est de 13.500 francs.

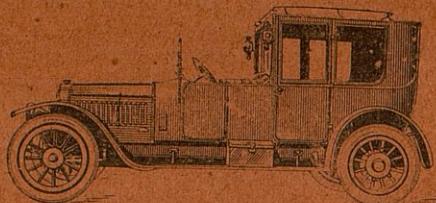
NOUVEAUX
MODELES 1914

De Dion Bouton

Les plus parfaits modèles
de Ville et de Tourisme



Torpedo sur châssis 7/10 HP 4 cyl.



Coupé-Limousine sur châssis 20/30 HP.
8 cylindres

Catalogue sur demande   Usines à Puteaux

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.